

La CUD reconnaît l'intérêt communautaire du musée des beaux-arts

Madame, Monsieur,

Les élus ont approuvé une délibération majeure visant à reconnaître l'intérêt communautaire du musée des Beaux-Arts de Dunkerque.

Crée en 1841, un nouveau projet scientifique et culturel a été élaboré pour rendre ce patrimoine accessible au plus grand nombre. Il prévoit la création d'un nouvel équipement muséal qui s'appuiera sur les collections existantes pour raconter l'histoire de Dunkerque, un territoire riche en événements historiques et en personnalités marquantes. Conçu comme un lieu d'éducation populaire, ce nouveau musée proposera des approches innovantes pour engager le public avec les oeuvres.

Reconnaître l'intérêt communautaire de ce musée permet de souligner son rayonnement et la richesse unique de son fonds patrimonial, qui représente un héritage commun pour tous les habitants de l'agglomération dunkerquoise. **Cette reconnaissance permet à la Communauté Urbaine de Dunkerque de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouvel équipement muséal.**

Cette décision n'implique aucun transfert des collections ni de personnel, puisque le musée est fermé depuis 2015.

Avec cette délibération, Dunkerque réaffirme son engagement en faveur de la culture et de l'accès au patrimoine pour tous, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement culturel de la région.

Situé sur la pointe de la Cunette, dans le quartier du Grand Large, le musée verra ses travaux débuter en 2027, pour une livraison de l'équipement en 2030.

En vous souhaitant bonne réception.

Ville de Dunkerque